



## *Liminaire au CDAS du 12 octobre 2015*

Monsieur le Président,

La place et le rôle de l'action sociale au sein des administrations de «Bercy» résultent d'une construction historique ancienne, fruit des rapports de force et de l'action syndicale (**un des acquis du conflit de 1989**), pour répondre aux besoins des agents de nos ministères, actifs ou retraités.

Qu'il s'agisse de restauration, de prêts, d'aides, de logements sociaux ou de loisirs, l'action sociale est profondément ancrée et présente au quotidien dans la vie des agents. Elle répond à de véritables besoins, sans toutefois parvenir à y faire face tant ceux-ci sont importants.

Il en va ainsi par exemple en matière de logement social : les loyers ont fortement augmenté alors que le gel du point d'indice et le ralentissement des plans de promotions se traduisent par une perte de pouvoir d'achat.

Dans le contexte actuel de rigueur budgétaire, l'action sociale est clairement menacée. En effet, cette rigueur se traduit par une baisse des dépenses publiques, par des suppressions d'emplois publics, par une baisse des moyens alloués aux administrations publiques, et par des restructurations administratives.

Les dangers qui pèsent sur l'action sociale sont principalement de deux ordres :

- **danger sur le budget.** La rigueur budgétaire, avec des conséquences directes désastreuses sur l'intégrité de l'action sociale et, par conséquent, sur le pouvoir d'achat des agents et leur qualité de vie. Parallèlement, l'administration a mis à la charge de chacune des associations ALPAF, EPAF et AGRAF le montant des loyers de l'immeuble Valmy (hébergement non choisi à l'époque) qui impute d'autant leur budget respectif et remet en cause le niveau des prestations.

- **danger sur l'organisation territoriale.** La volonté des pouvoirs publics de régionaliser l'action sociale et/ou de la verser dans un champ interministériel remettrait en cause le réseau départemental de proximité, en réalité le plus efficace et le plus adapté aux besoins des agents. Déjà, l'administration a réduit la voilure du réseau en supprimant 45 postes d'assistants de délégation sociale en 3 ans.

**Non, l'action sociale n'est pas sanctuarisée** et nous dénonçons le gel (en réalité l'amputation) inadmissible de 6 % en 2013 et de 7% en 2014. Comme nous dénonçons le projet de mise en vente de 1 000 à 2 000 appartements domaniaux mis à la disposition de l'ALPAF.

Ceci démontre une volonté d'abandon de la politique sociale ministérielle non seulement en matière de logement mais plus globalement sur l'ensemble de son champ d'intervention au moment où les agents en ont le plus besoin.

**C'est tout simplement inacceptable, nous ne l'acceptons pas !**

Pour la fédération Solidaires Finances, l'action sociale n'est pas un luxe. Elle ne doit donc pas être remise en cause dans ses moyens et son organisation. Elle doit au contraire être renforcée afin de mieux répondre aux besoins des agents. Ces besoins sont nombreux et évoluent : perte d'autonomie du fait du vieillissement de la population, gardes d'enfants, conséquences de l'absence de revalorisation de la rémunération et des déroulés de carrière

(logement, restauration, aides, prêts). La crise renforce ces besoins sociaux.

Pour Solidaires Finances, l'action sociale doit bénéficier à l'ensemble des agents du Ministère, quel que soit leur statut. L'action sociale doit s'inscrire dans une dynamique de progrès, en tenant compte des aspirations de toutes les générations et en préservant le lien intergénérationnel.

**Solidaires Finances fait de l'action sociale un axe majeur de son action et de ses revendications et s'opposera à son démantèlement à tous les niveaux.** Pour la fédération **Solidaires Finances**, les moyens financiers, humains, l'organisation ministérielle départementale et de proximité doivent être renforcés et pérennisés. Une doctrine d'emploi des correspondants sociaux, véritables relais de l'action sociale au plan local doit impérativement être mise en place.

L'action sociale doit être en mesure de répondre rapidement et efficacement aux demandes et aux besoins de tous les agents actifs et retraités de nos ministères, quelle que soit l'évolution du périmètre de ceux-ci. La fédération Solidaires Finances demande à ce que l'administration informe tous les agents, actifs et retraités, de leur droit aux prestations d'action sociale afin que tous puissent en bénéficier.

L'action sociale doit tenir compte de l'évolution des besoins de tous les agents et y répondre de mieux en mieux. Nous y veillerons !

Au niveau départemental, nous continuons de dénoncer :

- l'absence de médecin de prévention : la situation est exceptionnelle quant à sa durée par rapport aux autres départements, nous dit-on. Si les affaires courantes sont expédiées, de nombreuses missions ne sont plus réalisées,
- la diminution présente et celles à venir des crédits d'action locale,
- la prise en charge des dépenses des coins repas avec une dotation inférieure à ce coût,
- la tenue d'un groupe de travail CDAS le 20 juillet, avec une convocation le 8 juillet : les représentants Solidaires Finances sont des agents non détachés, présents dans des collectifs de travail et donc liés à la vie de ceux-ci. La réalité de la vie dans les services fait que les représentants des personnels Solidaires Finances sont tenus de répondre aux plans de congés annuels qui leur sont soumis dans les services sous la contrainte de leur propre situation personnelle, des congés des collègues, des nécessités de l'activité syndicale et enfin des convocations adressées par l'administration. Ainsi, les représentants Solidaires Finances n'ont pas pu assister à ce groupe de travail,
- la tenue du dialogue social dans le Var : en réponse à la convocation précédente, les représentants Solidaires Finances ont fait part de leur impossibilité à participer à ce groupe de travail par un message du 9 juillet à Monsieur le président du CDAS, qui n'a même pas eu la courtoisie de nous répondre.

Pour conclure sur une note plus positive, Solidaires Finances salue le travail réalisé par la délégation à l'action sociale malgré la suppression d'un poste d'assistant(e) de délégation.

Nous tenons également à souligner l'intérêt que revêt le flash infos d'octobre 2015, réalisé par les assistantes sociales, sur les conséquences de la loi ALUR. En effet, ce document sera utile à tous les agents actifs ou retraités qui sont locataires, ainsi qu'à leur famille.

Nous demandons l'annexion de la présente déclaration liminaire au PV de ce CDAS.